



Cumuler cdd et stage rémunéré

Par **bibiloko**, le **14/01/2011** à **13:00**

Bonjour,

J'ai un gros souci. Je suis une étudiante étrangère.

Actuellement je suis stagiaire au sein d'une entreprise, entre temps j'ai reçu une proposition d'embauche de la part d'une autre entreprise.

N'étant pas certain que cette proposition d'embauche allait aboutir à la signature d'un contrat je ne l'ai pas immédiatement annoncé à l'entreprise de mon stage.

Les choses se sont accélérées et j'ai signé mon contrat d'embauche hier pensant pouvoir rompre sans difficulté ma convention de stage. Il s'agit d'un CDI, mais ayant un statut d'étudiant j'ai signé un CDD en attendant le changement de statut.

Ma boîte actuelle comprend parfaitement que je veuille rompre ma convention pour un emploi.

Mais le souci c'est les dates !??

Mon CDD doit commencer le 17 (lundi prochain), là on est le 14 et l'avenant à la convention n'a toujours pas été signé par les 3 parties.

Alors je me demande qu'est ce que je risque à cumuler mon stage et mon CDD ? Ma nouvelle future boîte peut elle accepter de repousser mon CDD ? Peut-on repousser la date de début d'un CDD ? Pensez vous que ma future boîte peut décider de casser la promesse d'embauche en CDI, si je leur demande de repousser mon CDD (s'ils pensent que je magouille ...).

Ps : ma future boîte est une ssii est je ne devrai pas avoir de mission dans l'immédiat mais être en intercontrat.

Meri d'avance pour vos réponses

Par **P.M.**, le **14/01/2011** à **16:05**

Bonjour,

Tout est possible avec l'accord des parties...

Il semble quand même étonnant qu'un SSII vous embauche pour vous mettre en intercontrat, il faudrait savoir sous quelle forme cela se passerait...